



EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

**OBJET : N° 12**

**RAPPORTEUR : Madame GAILLARD**

**INTITULÉ : ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 2 RUE SAINT NICOLAS**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 22 Septembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme DROBINOHA  
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON Adjoints au Maire ;  
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;  
M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;  
M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme BRIQUET ; Mme CHATELAIN ;  
M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. MAURICE  
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme LIÉNARD qui a donné procuration à Mme CARDON  
Mme LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD  
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE  
M. DEVILLERS qui a donné procuration à Mme BILBAUT  
M. DOBREMETSZ qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE  
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. F. WIART  
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN  
M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P.A VILLAIN  
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET  
M. DERASSE qui a donné procuration à M. MAURICE  
Mme CHARPENET  
M. SIMPÈRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Le 13 septembre 2016, un violent incendie a ravagé la totalité d'un vaste immeuble sis 2 rue Saint Nicolas dont le rez-de-chaussée était occupé par le restaurant LE MANDARIN.

Ancienne auberge du XVIIème siècle, « L'auberge des dix-sept provinces », la bâtisse comprend 3 niveaux et des combles.

Après enquête, les conditions n'ont pas été réunies pour que les assurances puissent indemniser les propriétaires et les exploitants qui n'ont pris, à l'époque, aucune mesure conservatoire et de mise en sécurité.

Une expertise de 2017 a d'ailleurs conclu qu'en l'absence de protection et si la situation reste figée, l'immeuble continuera à se dégrader et à s'affaiblir structurellement.

Finalement racheté par la société NOR'INVEST (10 rue des Crombions – 62840 FLEURBAIX), des travaux de renforcement structurel, de charpente et de couverture ont été immédiatement entrepris. L'immeuble a ainsi été mis hors eau et ses structures principales consolidées. Malheureusement, plusieurs évènements s'en sont suivis et ont eu raison de la réhabilitation à venir.

L'immeuble a donc continué à se dégrader et le décès soudain du gérant, Monsieur François COURDENT, a mis un terme définitif à toute reprise de travaux, le vouant ainsi à une démolition certaine sans évolution de la situation.

Or, la Ville souhaite sauver ce patrimoine qui, édifié en cœur de Ville en limite du domaine public, à l'angle des rues Saint-Nicolas et des Liniers, pourrait offrir un fort potentiel, une fois restauré, et embellir, sans conteste, le quartier de la cathédrale Notre Dame de Grâce.

Aujourd'hui, des entreprises sont prêtes à proposer un projet. Il est donc impératif de mettre tout en œuvre pour faciliter la transaction en envisageant son acquisition pour céder l'immeuble, à terme au même prix, à un nouvel investisseur.

C'est dans ce contexte que la Ville a fait une offre de 50 000 €, hors les taxes, à Mme Gwénaëlle COURDENT, représentant la société NOR'INVEST qui l'a acceptée.

Cette offre est conforme à l'évaluation des services fiscaux du 22 août 2023 qui fixe le prix entre 41 400 € et 50 600 €.

Ainsi, cette acquisition permettra à la Ville de Cambrai de relancer une opération immobilière de qualité.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de l'acquisition du bien situé 2 rue Saint Nicolas à Cambrai à la société NOR'INVEST ou toute autre entité s'y substituant, dans les conditions fixées ci-dessus ;

- autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération,

- prévoir au budget la ligne de dépense correspondante.

En cas de non réalisation de la vente dans l'année qui suit la délibération, la vente et ses accessoires se trouveront annulés de plein droit.

Adopté à l'unanimité.

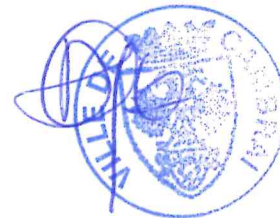
**Publié le :** 11 Octobre 2023 à 11:27

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance  
M. Benoit VAILLANT



Pour le Maire,  
Mme Dominique GAILLARD  
Adjointe au Maire déléguée au  
Cadre de Vie, à l'Environnement  
et aux Travaux



Département :  
NORD

Commune :  
CAMBRAI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
Service départemental des impôts fonciers  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale Rue Raoul Follereau 59322 59322 VALENCIENNES CEDEX  
tél. 03 27 14 66 80 -fax  
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AT  
Feuille : 000 AT 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Immeuble 2 rue saint Nicolas

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

